



Natura 2000 en mer Site FR 910 1413 Posidonies de la côte palavasienne

--

RELEVÉ DE CONCLUSION

✳ **Réunion plénière sur le volet opérationnel du document d'objectifs (DOCOB) : partage et pré-validation des mesures de gestion et actions travaillées en groupe de travail.**

Lundi 2 avril 2012 de 14h à 16h

Rédaction : Marion CORRE (*chargée de mission du site Natura 2000*) et Cloé PONTIER (*stagiaire Agence des aires marines protégées*)

Station Méditerranéenne de l'Environnement Littoral
2, rue des Chantiers 34200 SETE

Tel : 04.67.46.33.92 / Fax : 04.67.46.33.99 / Port : 06.15.95.24.46

Courriel : marion.corre@univ-montp2.fr

Relecture : Boris DANIEL (*Agence des aires marines protégées – opérateur principal*), Cécile DASSONVILLE (*Chargée de mission Natura 2000 en mer, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon*), Thomas SERAZIN (*Chargé de mission pêche et environnement – Opérateur associé*)

Date du document : jeudi 5 avril 2012

Personnes présentes :

ALEXANDRE Muriel – Chargée de mission Natura 2000 au Syndicat Mixte du Bassin de Thau

ARNAL Céline – Directrice de Cybelle Planète

BARBAZA Cathy – Hérault Sport, sports de nature et développement durable

BENDINELLI Patricia – Direction Port de Carnon

BOURDIER Dominique – Adjointe au Maire de Villeneuve-Lès-Maguelone en charge de l'environnement

BRUNELLE Stéphanie – Gérante de l'école Plongée Passion, représentante des structures professionnelles, membre du bureau de l'Association Nationale des Moniteurs de Plongée

CANTOU Michel – Président de l'association Voile de Neptune, plongeur scientifique de l'Université Montpellier II et Président du Club de pêche sous-marine le Trident Sétois

CARDAIRE Thierry – 3^{ème} Prud'homme, Prud'homie des pêcheurs de Palavas-Les-Flots

CASTERA Julie – Directrice du club de plongée « Andromède plongée bio »

CATTIN René – Président de l’association Propriétaires et Résidents du Grand Travers

CORRE Marion – Chargée de mission coordinatrice du site Natura 2000 Posidonies de la côte Palavasienne

DANIEL Boris – Chargé de mission Natura 2000 et référent scientifique de la façade Méditerranéenne, Antenne Méditerranée Agence des aires marines

DASSONVILLE Cécile – Chargée de mission Natura 2000 en mer à la Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon

DAYNAC Didier – 1^{er} Prud’homme, Prud’homie des pêcheurs de Palavas-Les-Flots

DESFORGES Jean-Luc – Chef de l’unité actions interministérielles en mer à la DML 30-34/ DDTM 34

FABAS Isabelle – Animatrice Axe 4 du Fond Européen pour la Pêche « Thau et son lido »

FRADET Roger – Président honoraire du Comité Départemental de l’Hérault de la Fédération Française d’Études et de Sports Sous-Marins

GANIBENC Bernard – Adjoint au Maire de Mauguio-Carnon en charge de l’environnement

GERAUD Jean-Michel – Club de plongée Octopus à Palavas-les-Flots

HERVET Mathias – Directeur de l’association des Agents du Littoral Méditerranéen

LAFOURCADE Annie – Responsable de la Commission départementale environnement et biologie subaquatique à la Fédération Française d’Études et de Sports Sous-Marins de l’Hérault

LAURET Michel – correspondant du CSRPN Languedoc-Roussillon

LAVISSE Marc – Président de l’association Camargue Littoral Environnement, et secrétaire de l’Amicale des Plaisanciers du Grau-du-Roi

LAZEIRAS Nicolas – Adhérent à la Fédération Chasse Sous-Marine Passion

LEMONNIER EVA – Stagiaire au Centre d’Etude et de Sauvegarde des Tortues Marines de Méditerranée

LEPERS Michel – Responsable environnement à la Délégation Régionale de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France

MENARD Clara – Service civique sur la campagne Echo-Gestes à l’association Voile de Neptune

MASONI Florian – Vice-Président de l’association Kitesurf en Languedoc-Roussillon et directeur du magasin Moana à Palavas-Les-Flots

NARDIN Guillaume – Service Gestion des ports et développement des filières maritimes, Direction du développement Littoral et Maritime, Conseil Général de l’Hérault

NOYER Jean-Claude – Membre de l’association des Plaisanciers du Port de la Grande-Motte et du collectif d’association CAPNUBAM

PFLEGER Camille – Chargée de mission Echo-Gestes à l’association Voile de Neptune

PITMAN Arnaud – Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak de l’Hérault

POISSON François – Laboratoire ressources halieutiques, Ifremer Sète

PONTIER Cloé – Stagiaire à l'Agence des aires marines protégées, Antenne Méditerranée

PUJOL Michel – Président du Comité Départemental de Vol Libre de l'Hérault, Membre du bureau du Groupement des Comités départementaux des Activités Physiques et Sportives de Pleine Nature

RAUZIER Michèle – Représentante du Comité Départemental de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins de l'Hérault

RAY Jean-Marie – Président de la ligue Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées de la Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée

REDON Jean-Louis – Elu de Mauguio-Carnon délégué au port

ROZELET Michel – Elu de Palavas-Les-Flots délégué aux sports nautiques

SARGUEIL Hervé – Adjoint au Maire du Grau-du-Roi, Comité Départemental des Pêches du Grau-du-Roi

SERAZIN Thomas – Chargé de mission pêche, Natura 2000 et Aires Marines Protégées au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Languedoc-Roussillon

SUZZARINI Bernard – Port de plaisance de Port Camargue

JENIN-VIGNAUD Joëlle – Adjointe au Maire de La Grande-Motte en charge de l'environnement

THORIN Sébastien – Biologiste marin au sein du bureau d'études CREOCEAN

TAUZIN Jean-Yves – Adjoint au Maire de La Grande-Motte en charge du port

TEPARD Aurélie – Groupement des Comités départementaux des Activités Physiques et Sportives de Pleine Nature et organisatrice d'événements nautiques

THORIN Sébastien – Biologiste marin au sein du bureau d'études CREOCEAN

TISSOT Christelle – Port de La Grande-Motte

VIDAL Bénédicte – Référent Natura 2000 à la ville de La Grande-Motte

WINTER Yann – Adhérent à la Fédération Chasse Sous-Marine Passion

Ordre du jour :

Partage des travaux des huit groupes de travail thématiques sur les mesures de gestion et actions à inscrire au DOCOB et pré-validation du volet opérationnel du DOCOB, avant une présentation en Comité de pilotage. Echange sur la première proposition de Charte Collective Natura 2000 envisageable sur le site.

Synthèse des thématiques abordées et des éléments validés

- Validation par les acteurs des :
 - ✓ Trois grandes orientations de gestion ;
 - ✓ Objectifs de développement durable ;
 - ✓ Mesures de gestion ;
 - ✓ Actions.
- Identification par l'ensemble des participants de la nécessité d'intégrer les outils existants afin d'éviter les redondances et la multiplication d'outils semblables, limitant la visibilité des acteurs.

Introduction de la réunion

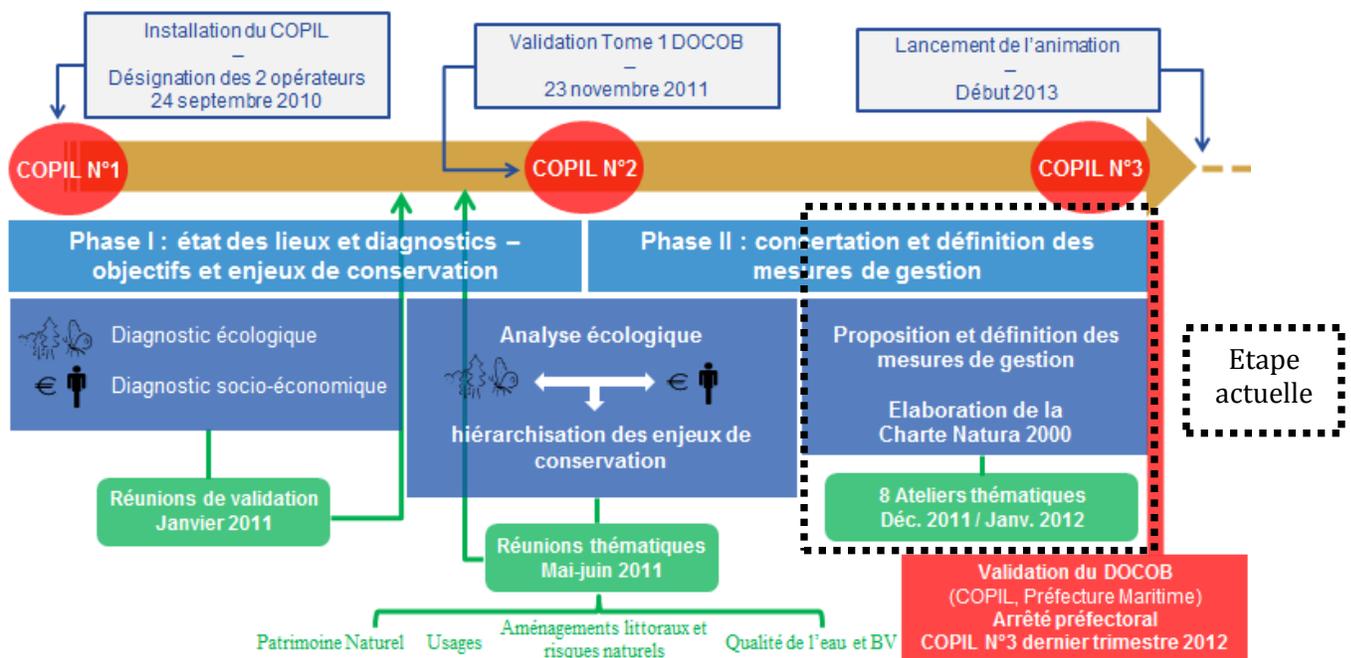
Marion CORRE et Boris DANIEL remercient la Mairie de Palavas-les-Flots de nous accueillir à nouveau dans cet amphithéâtre. Ils remercient aussi les acteurs d'avoir répondu favorablement et en nombre à l'invitation et également pour leur participation active à la co-construction du volet opérationnel du DOCOB, lors des huit groupes de travail thématiques en décembre et janvier dernier. L'ensemble des participants sont invités à se présenter.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations et éléments de la présentation en suivant le lien suivant :

<http://cote-palavasienne.n2000.fr/votre-espace-d-echange/bibliotheque>

Etat d'avancement du DOCOB

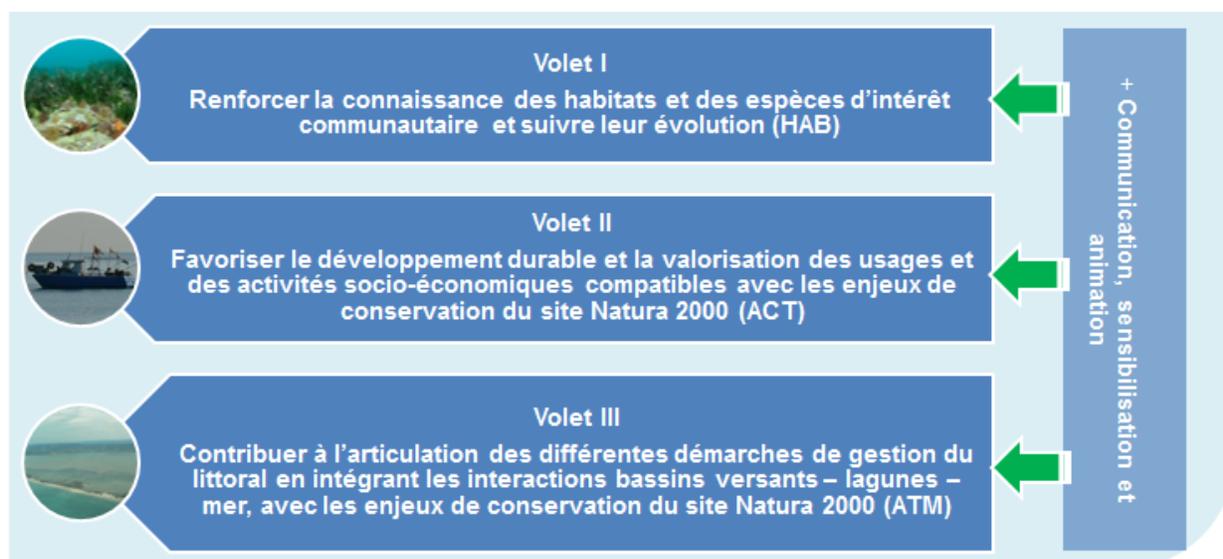
Depuis décembre 2011, le site Natura 2000 est entré en phase II avec la définition du volet opérationnel du DOCOB. Une large concertation a été menée auprès des acteurs locaux, avec la tenue de huit groupes de travail thématiques, qui ont réuni plus de 120 personnes. Ces rencontres ont permis d'échanger et de débattre sur les mesures de gestion et actions à inscrire au DOCOB. Celui-ci devrait être finalisé et présenté au comité de pilotage pour le dernier trimestre 2012.



Le volet opérationnel du DOCOB

Les orientations de gestion :

Elles représentent les grands axes stratégiques de gestion à long terme, et visent en se combinant à répondre à l'objectif fondamental de Natura 2000 : la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire tout en contribuant à la gestion durable des activités et à la valorisation du territoire.



De ces trois orientations de gestion découlent des objectifs de développement durable, qui sont affinés en mesures de gestion, elles même déclinées de manière opérationnelle en action.

L'ensemble des actions rattachées aux trois orientations de gestion sont présentées à l'assemblée. Voici une synthèse des objectifs de ces trois volets :

Volet I – Renforcer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution (HAB) : 7 objectifs de développement durable identifiés avec des mesures de gestion et des actions dont les ambitions sont de :

- **Maintenir et conserver** les potentialités faunistiques et floristiques (patrimoine naturel) des grands types d'habitats identifiés sur le site Natura 2000 ;
- **Enrayer leurs régressions** notamment l'herbier de posidonie (comprendre les causes de régression) ;
- **Améliorer la connaissance et suivre l'évolution** de ces habitats et espèces (mise en place et poursuite des études et suivis engagés) ;
- **Sensibiliser et communiquer** sur la richesse du patrimoine naturel du site et les actions entreprises dans le cadre de Natura 2000.

Discussions sur le Volet I :

M. LAURET souligne l'importance de l'ensemble des actions présentes dans ce volet, qu'elles soient en priorité 1, 2 ou 3, elles concernent des habitats fragiles. Il félicite le travail accompli.

M. LEPERS revient sur l'action de veille sur les espèces invasives et demande si certaines espèces sont présentes sur le site Natura 2000.

Mlle CORRE explique que l'état des lieux n'a pas mis en évidence la présence d'espèces invasives, mais une veille est importante.

M. THORIN rejoint les propos de Mlle CORRE et précise qu'il existe dans la région une algue filamenteuse qui se développe en période estivale sur les récifs, notamment dans les Pyrénées Orientales. M. THORIN demande si des zones d'interdiction d'ancrage sont envisagées afin de conserver les herbiers de posidonie.

Mlle CORRE et M. DANIEL indiquent que les suivis de la fréquentation du site Natura 2000, menés entre avril et septembre 2011 n'ont pas montré une fréquentation impliquant ce type de mesure. En revanche dans le cadre du volet II, un outil terrain co-construit avec les acteurs permettrait d'identifier les zones sensibles où éviter tout ancrage, raclage, dégradant les habitats, et *a contrario* des zones où l'ancrage serait privilégié.

Volet II – Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 (ACT) : 11 objectifs de développement durable avec des mesures de gestion et des actions dont les ambitions sont de :

- **Maintenir** les usages et activités socio-économiques du site Natura 2000 **dans le respect des enjeux de conservation identifiés ;**
- **Limiter les pressions anthropiques** (dégradations mécaniques, ancrages, macro-déchets *etc.*) ;

- **Inscrire** les usages et activités socio-économiques du site Natura 2000 **dans une logique de développement durable** ;
- **Sensibiliser et communiquer** sur la richesse du patrimoine naturel du site et les bonnes pratiques à adopter dans le cadre des usages et activités liées au site Natura 2000.

Discussions sur le Volet II :

M. LEPERS souligne que la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France vient de rééditer le guide des bonnes pratiques pour la pêche de loisir. Il propose d'en mettre à disposition pour le site Natura 2000.

Mme ARNAL revient sur la mesure de gestion « favoriser le rôle sentinelle des usagers du site Natura 2000 » et met en évidence la multitude de réseaux existants et d'outils, et se demande si en terme de visibilité pour les acteurs cela ne va pas devenir trop complexe.

Mlle CORRE souligne qu'à travers cette mesure de gestion, il ne s'agit pas là de créer de nouveaux réseaux de science participative mais bien de s'appuyer sur les démarches existantes, pour lesquelles Natura 2000 pourrait-être un relais de terrain.

M. NARDIN met en évidence l'importance - dans le cadre de la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de communication - de bien cibler les canaux de diffusion et les supports à utiliser.

Mlle PFLEGER attire l'attention sur la multiplication des outils de sensibilisation en faisant référence aux actions menées par l'association Voile de Neptune.

Mlle CORRE rappelle que l'objectif est d'intégrer les outils existants lorsque ces derniers répondent aux objectifs de Natura 2000 et non pas de multiplier les démarches. L'idée - comme les opérateurs l'expliquent depuis le début de la démarche - est bel et bien de s'appuyer et de valoriser les outils et démarches existantes.

Mme BRUNELLE indique que sans réinventer des outils de sensibilisation, il faut pouvoir donner une identité à la zone Natura 2000 en mer valorisant les spécificités de cet espace.

Volet III – Contribuer à l'articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassins versants – lagunes – mer, avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 (ATM) : 5 objectifs de développement durable avec des mesures de gestion et des actions dont les ambitions sont de :

- **Améliorer et suivre la qualité des eaux littorales** ;
- **Limiter les impacts** sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire **des aménagements littoraux et travaux** réalisés sur le littoral du site Natura 2000 et dans sa proximité directe ;
- **Favoriser la communication et le transfert d'expérience** entre les gestionnaires terrestres et marins ;
- **Harmoniser et mutualiser les actions et outils** de communication et sensibilisation des écosystèmes lagunaires et marins.

M. CATTIN demande si dans le cadre des nettoyages de plage, un volet communication sera mené en amont.

Mlle CORRE explique que l'action « développer et contribuer à la mise en place d'une stratégie et d'un protocole de nettoyage raisonnée » ayant pour objectif de limiter l'impact des nettoyages estivaux des plages dans les secteurs sensibles, s'accompagnera d'action de communication et de sensibilisation. A noter que cette action demande un travail collaboratif et de concertation avec les sites Natura 2000 lagunaires adjacents, le Conservatoire du Littoral, les communes ainsi que les communautés d'agglomération ; seul le site Natura 2000 en mer ne pourra pas la porter.

Le volet opérationnel est pré-validé par l'ensemble des acteurs présents.

Les prochains rendez-vous du DOCOB

- ✓ **Juin 2012** : Un groupe de travail sur le Charte Collective Natura 2000, les invitations seront envoyés courant du mois de mai. D'ici là les acteurs sont invités à formuler leurs remarques et observations sur la proposition de Charte Collective qui leur a été transmis.
- ✓ **Dernier trimestre 2012** : troisième comité de pilotage avec comme objectif la validation finale du DOCOB.
- ✓ **Année 2013** : entrée en animation du site Natura 2000.